

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 08 — — soir, Omnibus.  
4 — 12 — — Express.  
7 — 11 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires.  
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 6.

## Chronique Politique.

Le *Mémorial diplomatique*, ordinairement bien renseigné sur les résolutions et sur la politique de l'Autriche, publie la dépêche particulière suivante qu'il a reçue de Vienne.

La mission du comte Bloome à Gastein paraît devoir aboutir à des résultats satisfaisants.

On considère comme très-probable une entrevue avec l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse.

Cette entrevue, d'après des indications qui n'ont toutefois encore rien d'officiel, aurait lieu à Saltzbourg, vers le 20 de ce mois.

On écrit de Constantinople qu'un des principaux résultats du séjour que le vice-roi d'Égypte vient de faire à Constantinople a été sa réconciliation avec son frère Mustapha-Pacha. Cette réconciliation se serait effectuée dans les meilleures conditions possibles par suite du désir qu'en avait exprimé le sultan lui-même.

On lit dans une correspondance de Francfort, adressée au *Moniteur* :

Parmi les questions qui sont restées en suspens depuis la paix de Vienne, il en est une au sujet de laquelle il s'est produit un incident regrettable.

Les ecclésiastiques danois expulsés du Sleswig par le parti allemand avaient envoyé des délégués à une conférence de pasteurs qui s'est tenue dans le district d'Angeln. Ils avaient mission de réclamer la liquidation du

fonds de masse de la caisse des pensions à laquelle ils avaient versé leurs cotisations pendant toute la durée de leur exercice. La majorité des pasteurs allemands a refusé de consentir à cette restitution. Un seul d'entre eux, M. Thien, a protesté énergiquement contre cette décision.

La *Gazette de Carlsruhe* ne croit pas qu'une intervention de la Diète germanique dans l'affaire du Holstein fût opportune en ce moment. La *Gazette* dit que la Diète pourrait s'occuper de cette question lorsqu'on aurait perdu tout espoir d'entente entre les deux grandes puissances allemandes; mais alors même, ajoutet-elle, il serait douteux que son intervention fût désirable.

On écrit de Saint-Petersbourg, le 12 août : Par ordre de l'empereur, deux divisions de la garde, vingt-deux divisions d'infanterie et deux brigades d'artillerie vont être réduites du pied de paix renforcé, au pied de paix ordinaire.

Dans dix autres divisions, le cadre sera réduit de 16 à 14 escouades par escadron. Deux divisions conserveront le pied de paix renforcé.

Les lettres de Rome du 8 confirment la nouvelle que des ordres ont été donnés pour l'enrôlement de 3,000 volontaires destinés à compléter les cadres de l'armée pontificale. Aucun cas de choléra n'avait été constaté à Rome.

On annonce l'arrivée à New-York de M. Eloin, chef du cabinet de l'empereur du Mexi-

que. Il se disposait à partir pour la Vera-Cruz.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* publie la dépêche suivante datée du camp de Châlons, 11 août, 9 heures du soir :

« L'Empereur a assisté aujourd'hui à une grande manœuvre.

» La santé de Sa Majesté continue à être excellente. »

— Le Prince Impérial a quitté samedi le palais de Fontainebleau, et s'est rendu au camp de Châlons, où il est arrivé à cinq heures.

— M. le marquis de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine et des colonies, arrivé dimanche du camp de Châlons, est reparti pour Cherbourg, où il va présider aux préparatifs des fêtes maritimes anglo-françaises.

— Le *Moniteur* publie la loi sur la mise en liberté provisoire.

— Par décret du 8 août, le général Dumas a été nommé gouverneur du palais du Luxembourg, en remplacement du colonel Laborde, décédé.

— Voici une nouvelle qui intéresse le commerce français en général et celui de Marseille en particulier :

M. le ministre des finances vient d'autoriser les trésoriers payeurs des trois provinces de l'Algérie, à recevoir désormais les fonds des négociants, et à délivrer en échange des mandats sur leurs préposés, toutes les fois que

les caisses de ces derniers renferment des excédants de recettes non employées à l'acquittement des dépenses locales.

— On commence à ne plus rien comprendre au retard apporté à l'arrivée du *Great-Eastern*, et, n'était la présence du *Sphinx* et du *Terrible*, on pourrait craindre que le géant des mers ait péri dans un ouragan.

Comme ni l'un ni l'autre des deux navires du gouvernement n'est venu donner des nouvelles du *Great-Eastern*, on les suppose occupés à relever la partie du câble qui a été immergée.

Cette tentative pourrait passer pour impossible, si elle n'avait pas un précédent qui a réussi dans la baie de Biscaye, à une profondeur aussi grande que celle du point où se trouve le *Great-Eastern*.

— On écrit de Constantinople que la ligne télégraphique anglo-indienne a commencé à fonctionner le 23 février, et, durant les six derniers jours, 74 dépêches ont été expédiées, dont 15 d'Europe et 59 des Indes. Durant le mois de mars, 1,352 dépêches ont été expédiées et reçues, dont 773 d'Europe et 579 des Indes. En avril, il y a eu sur le mois précédent une augmentation de 779 dépêches. Les relevés du mois de mai accusent sur le mois précédent une diminution dans les messages d'Europe qui s'explique par le chômage des affaires politiques pendant ce mois. Quant au détail de la correspondance provenant d'Europe, Londres à elle seule fournit au delà des trois cinquièmes.

— On lit dans le *Courrier de l'Ain* : Voici qui n'est point un conte, c'est de l'his-

## FEUILLETON.

13

## LE ROMAN D'UNE HÉRITIÈRE.

(Suite.)

On reconnut aussi la présence d'un cheval sous le hangar; il avait grignoté et dérangé quelques herbes, le jardinier en donna l'assurance. Ce fut tout ce que l'on découvrit.

Deux heures après le départ du palefrenier, M. de Sancy arriva. La comtesse l'attendait dans la chambre de Tristan; elle n'eut pas la force d'aller au-devant de lui, elle lui tendit de loin la fatale lettre.

— Lisez, monsieur, lui dit-elle d'une voix mourante, et dites-moi ce que vous pouvez me dire?

Il brisa promptement le cachet, et, à mesure qu'il avançait dans sa lecture, il devenait d'une pâleur effrayante.

— Monsieur, monsieur, au nom du ciel, parlez! Le comte est-il vivant? N'a-t-il souffert aucune violence?

Elle joignait les mains et s'agenouillait presque devant lui. Il la releva d'un geste empreint de respect et d'une tendre pitié.

— Madame, dit-il, je ne puis encore rien vous apprendre, calmez-vous, je vous en conjure. C'est un secret confié à ma foi; bientôt, j'espère, il me sera possible de vous le révéler. M. de Courville est parti pour longtemps, il veut bien me choisir pour son représentant, son fondé de pouvoir; je suis heureux et fier d'accepter cette mission. Je me mets donc entièrement à vos ordres, pour ce qu'il vous plaira de me commander.

— Monsieur, vous me cachez un malheur, j'en suis sûr; ne m'épargnez pas: nous autres Écossaises on nous élève pour être prêtes à tout.

— Madame...

— Le comte était, comme vous, un des coryphées de votre parti; il était engagé, je le sais, dans une entreprise périlleuse pour ramener sur le trône le fils de vos anciens rois. Je comprends cela, monsieur, je l'approuve; ma maison a toujours été dévouée aux Stuarts; s'il en existait encore, mon frère et son clan s'armeraient pour les soutenir. Vous pouvez donc tout me révéler sans craintes... moi aussi, je me dévouerai à votre cause. Je ne reculerai devant rien.

— Je vous donne ma parole d'honneur, madame la comtesse, que s'il y a un complot légitimiste, je l'i-

gnore, et que je ne puis rien vous apprendre à cet égard.

— Mais alors...

— C'est le secret du comte; ce n'est pas le mien, répliqua-t-il en s'inclinant profondément.

— Il est mort, il n'y a plus d'espoir! murmura de nouveau la comtesse.

Lady Erlington faisait, depuis longtemps, des signes désespérés à Régis, derrière sa fille; il la regarda enfin et s'approcha d'elle.

— Je vais essayer, dit-elle à Arabelle; avec moi, peut-être, le vicomte sera moins discret.

Elle l'entraîna dans le grand salon et ferma les portes.

— Monsieur, s'écria-t-elle, regardez ce que m'a remis le valet de chambre, il a trouvé cette fiole dans le lit en secouant les draps. Qu'est-ce qu'un flacon si soigneusement bouché et cette aiguille d'or?

C'était de l'acide prussique, l'étiquette était incontestable. M. de Sancy frémit.

— Surtout, madame, que la comtesse ne voie pas cet objet; elle n'en devinerait que trop la signification. Je ne puis m'expliquer, pas plus avec vous qu'avec elle; j'ai besoin de quelques éclaircisse-

ments. Je ne vous cacherai pas que j'ai de grandes craintes, et que madame votre fille va probablement avoir besoin de toute votre tendresse.

— Je vous comprends, monsieur le vicomte.

— Que ne puis-je vous rassurer, madame! Cela ne m'est pas permis. Pourtant, je vous conjure de dissimuler votre inquiétude; cette infortunée jeune femme succomberait sous le coup qui la menace: il faut l'y amener peu à peu.

Lady Erlington fondit en larmes:

— Ma fille, ma chère fille! Ah! pourquoi n'ai-je pas écouté lord Erlington et le tuteur! Tout ce qui arrive est ma faute; j'en mourrai de chagrin.

La malheureuse mère éclatait en sanglots, elle se frappait la poitrine et maudissait le jour où, cédant à un caprice de vengeance vaniteuse, elle avait risqué le bonheur d'Arabelle pour contrecarrer la famille de son frère. La comtesse l'entendit peut-être, ou bien l'impatience la ramena auprès d'elle.

— Ma mère, vous pleurez; vous savez donc?... — Je ne sais rien, ma fille; je soupçonne.

Elles se jetèrent dans les bras l'une de l'autre, en poussant des cris de désespoir; c'était un spectacle déchirant.

Le bruit d'une voiture roulant sur le pavé de la

toire, et de la meilleure, de la plus vraie sans être vraisemblable. La commune de Bergères, canton de Bar-sur-Aube, a nommé, au premier tour de scrutin, pour conseillers municipales, neuf femmes, avec M. le maire en tête. M. le maire a compris, sans doute, le sens de cette élection; immédiatement il a donné sa démission.

## Chronique Locale.

Voici le discours prononcé par M. Tourgnol, professeur de philosophie, à la distribution des prix du collège de Saumur.

Messieurs,

Le ministre éminent qui, depuis deux années déjà, préside au département de l'instruction publique, a inauguré son entrée au pouvoir par la restauration de l'enseignement philosophique. Cette mesure réparatrice, sanctionnée par la haute approbation de l'Empereur, a reçu partout de la part de l'opinion, au dehors comme au dedans de l'Université, l'accueil le plus sympathique.

On doit le reconnaître cependant: il reste encore plus d'un préjugé contre l'utilité de cette Philosophie, qui vient de recouvrer dans nos écoles « son nom et ses honneurs » (1).

C'est cette utilité que je voudrais établir en ce moment: heureux si je ne reste pas trop au-dessous d'une si belle cause, et si, à défaut de l'éloquence qui me manque, je fais preuve du moins d'une conviction sincère et fondée sur des raisons dignes de frapper votre attention!

Messieurs, allons tout de suite et sans détours au cœur de la question. Qu'est-ce que la Philosophie, j'entends celle que nous avons mission d'enseigner dans nos écoles? Bossuet, dans une admirable lettre au pape Innocent XI, sur l'instruction du Dauphin dont il était précepteur, dit que « La Philosophie consiste principalement à rappeler l'esprit à soi-même, pour s'élever ensuite comme par un degré sûr jusqu'à Dieu. » En d'autres termes, l'âme humaine et Dieu, voilà les objets essentiels de l'enseignement philosophique. Du moins, est-ce ainsi que l'entendait ce grand esprit, assurément dans ces hautes matières, le guide le plus sûr qu'on puisse non-seulement désigner et souhaiter à la jeunesse studieuse, mais encore choisir et embrasser pour soi-même.

Or, selon cette manière d'entendre la Philosophie, quelle obligation plus impérieuse et plus sacrée pour tout gouvernement animé d'un sincère amour du bien public, que d'assigner à cette science dans l'éducation de la jeunesse une place proportionnée à l'importance et à la grandeur de son objet?

« L'homme, dit Pascal (2), est corps autant qu'esprit. » Mais, reconnaissons-le avec

(1) Paroles du ministre au concours général de 1863.

(2) Dans les *Pensées*.

franchise, Messieurs, combien de causes dans notre existence, et des causes sans cesse agissantes, conspirent contre chacun de nous, pour lui persuader que l'esprit n'est rien, et que le corps est tout l'homme! D'abord, la nature propre de l'esprit, qui est invisible et impalpable, qui échappe à tous nos sens, tandis que le corps est leur objet perpétuel, et, pour ainsi dire, le centre vers lequel ils reviennent constamment et avec une indéfectible complaisance; ensuite, les besoins matériels de chaque jour, ou plutôt de chaque instant, auxquels il nous faut pourvoir, et qui, dans notre activité personnelle, absorbent en général la meilleure part; enfin les mille distractions de la vie sociale, qui nous attirent au-dehors, et nous rendent comme « étrangers et errants hors de nous-mêmes » (1).

De là, par conséquent, nécessité d'une étude qui consiste principalement, comme le dit si bien Bossuet, à rappeler l'esprit à soi-même, qui élève l'adolescent à la conscience de sa noble nature, et l'instruit, par les procédés qui lui sont propres, à ne pas prendre pour son être même ce qui n'en est que le support et le vêtement.

On admire avec raison le physiologiste qui, le scalpel à la main, sonde les replis de l'organisation physique; qui étudie une à une chaque pièce de ce merveilleux mécanisme, pour en assigner les fonctions respectives. Mais est-il donc moins intéressant et moins beau de pénétrer jusqu'à cette âme qui habite et gouverne dans une certaine mesure cette machine incomparable?

Autant vaudrait soutenir qu'il est raisonnable de s'extasier devant un temple magnifique, sans prendre nul souci du Dieu invisible auquel il est consacré.

Ce que je dis de l'enseignement philosophique par rapport à l'âme humaine, je le dis également par rapport à Dieu. Tout le monde convient que de toutes les vérités dont la raison est capable, la plus importante pour la conscience individuelle comme pour l'ordre social, c'est sans contredit la croyance à un Dieu auteur et père du monde. Ce qui faisait dire à Voltaire, qui, malgré ses erreurs, n'a jamais chancelé sur l'existence de Dieu, que :

« Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer. »

Mais j'en appelle à l'expérience de chacun de vous: n'est-il pas vrai que, sans avoir rejeté, comme illusion décevante, cette sublime idée, à laquelle tout nous ramène au-dehors comme au-dedans de nous, beaucoup d'hommes vivent cependant comme si elle était effacée de leur âme?

Bien des causes, je le sais, et des causes très-diverses, ont amené et entretiennent parmi nous cette triste indifférence. Mais une des plus actives, n'est-elle pas cette indifférence philosophique, qui fait que des esprits, même culti-

(1) Expression de Bossuet.

vés et qui savent tant de choses dans la spécialité de leur choix, ne se sont jamais appliqués sérieusement à l'examen des preuves qui peuvent convertir la croyance instinctive en conviction raisonnée? Qui ne comprend quel avantage c'est pour un jeune homme, à l'âge où les passions s'éveillent et où l'imagination se donne déjà pleine carrière, de s'être recueilli devant ce problème, pour ainsi dire, sacré, et d'avoir écouté tour à tour les plus solides réponses qu'il a reçues des plus grands hommes qui aient instruit et honoré le genre humain: d'un Platon, d'un Descartes, d'un Leibnitz, d'un Bossuet, d'un Fénelon? Faible secours, dira-t-on, contre les erreurs qui l'assiègent, contre les intérêts qui l'inspirent, contre les passions qui l'emportent! Secours plus efficace qu'on ne croit, répliquerais-je à mon tour. Les hommes, Messieurs, agissent plus fréquemment qu'on ne pense sous l'empire de leurs idées et de leurs principes, en dépit des sentiments contraires qui les stimulent. Quand une fois le sens du Divin a été excité dans une âme, il se peut qu'il sommeille plus d'une fois; mais il se réveille tôt ou tard, dans l'occasion favorable. Et d'ailleurs, plus les périls sont grands, plus il faut multiplier les précautions.

Ne serait-ce pas, en effet, un singulier artifice que celui qui consisterait, pour assurer au combattant plus de chances de victoire, de lui retirer d'abord une partie de ses armées?

Mais supposons pour un moment qu'on ait serré nos élèves de l'examen de ces hautes questions, et qu'on ait réduit l'enseignement philosophique à la logique pure et simple. Pensez-vous qu'on aura beaucoup fait pour prémunir une jeunesse innocente contre les périls et les écarts de l'esprit philosophique?

Erreur profonde, Messieurs, si la bonne Philosophie se tait dans nos écoles, soyez sûrs que son silence tournera à l'avantage de la mauvaise. Au temps où nous vivons dans la société française, telle qu'elle est constituée, après soixante-dix ans de révolutions, c'est-à-dire d'un seul mot, dans une société libre, les opinions faussées se publient et se répandent parallèlement aux opinions vraies. Cette liberté de la pensée et de la presse, les uns s'en affligent, les autres s'en applaudissent; et, pour ma part, je n'ai point à en discuter ici les inconvénients ou les avantages. Mais toujours est-il qu'elle est un fait, à l'abri duquel les systèmes les plus erronés, aussi bien que les doctrines les plus rationnelles aspirent à attirer et à persuader les esprits.

Or, je vous prie, dans ce conflit d'opinions qui se contredisent et d'écoles qui se combattent, quelle règle dirigera ces jeunes âmes, et leur permettra de discerner le vrai d'avec le faux, de rester pures de la contagion de l'erreur?

Mais, dira-t-on, si la Philosophie peut réclamer une certaine part dans la conservation ou la défense de l'ordre social, n'a-t-elle pas

aussi ses dangers qui compensent ou même neutralisent tous ses services? Cette Philosophie, en effet, que vous célébrez tout à votre aise, n'est pas une science constituée comme la Géométrie, comme la Physique, en un mot comme ces sciences positives qui sont désormais le patrimoine de l'esprit humain. A parler avec rigueur, il n'y a pas de Philosophie, mais des systèmes philosophiques, qui discutent les mêmes questions, mais qui leur donnent des solutions opposées, constants en ce seul point de se contredire mutuellement. Or, devant ce chaos d'opinions adverses, où la subtilité de leurs auteurs brille toujours plus que la vérité, n'est-il pas naturel qu'une défiance involontaire s'élève dans l'esprit de la jeunesse; qu'à force d'écouter des disputes sans fin, sans aboutir à des conclusions définitives, elle ne désespère des forces de la Raison pour les terminer, et ne se trouve, en fin de compte, rejetée dans le doute que vous espérez prévenir? En un mot, vous avez cru jeter dans son âme les semences d'un dogmatisme salutaire, et vous n'y avez jeté que les semences d'un scepticisme énerwant.

L'objection est spécieuse, Messieurs, et vous m'êtes témoins que je ne cherche ni à l'élever ni à l'affaiblir. Mais au fond, je la crois sinon sans raison, du moins tout-à-fait sans force. Pour y répondre catégoriquement, il suffit de distinguer avec précision les choses mêmes qu'elle confond, c'est-à-dire la Philosophie et l'histoire des systèmes philosophiques. La Philosophie enseigne qu'il y a dans l'humanité un principe distinct du corps et qui par conséquent peut lui survivre; qu'outre ce monde visible, dont la science étudie et décrit les merveilles, la Raison doit concevoir et admettre un Dieu invisible qui l'a créé de toutes pièces dans sa matière et dans sa forme, et qui le conserve par sa sagesse; que malgré les diversités de temps, de lieu, de nationalité, de coutumes, de lois, d'institutions politiques et sociales, il existe une loi morale, éternelle, obligatoire pour tous les hommes, pour le puissant comme pour le faible, et devant laquelle doit s'incliner notre libre arbitre; que quiconque pratique cette loi sera récompensé après cette vie, et qu'au contraire quiconque la transgresse librement et sciemment, sera puni par celui qui n'est pas seulement juste, mais qui est la justice même. Voilà ce qu'enseigne la Philosophie.

Qu'importe maintenant que tel ou tel système adopte ou rejette ces grandes vérités qui sont désormais acquises à la Raison, et composent, pour ainsi dire, la foi permanente du genre humain? Tout système qui les reconnaît, et dans la mesure où il les admet, est vrai, absolument vrai. Au contraire, tout système qui les contredit, et dans la mesure où il s'en écarte, est faux, absolument faux. Ce n'est donc pas la Philosophie qui relève des systèmes, dont elle est absolument indépendante; ce sont les systèmes qui relèvent de la Philosophie, laquelle

pour les sépara. Constant entra vivement pour prendre les ordres.

— Ne recevez personne, dit le vicomte.

— Madame.... Monsieur.... C'est le procureur impérial.... Ce sont les gendarmes. Ils ne veulent pas s'en aller... Ils disent qu'ils viennent au nom de la loi. Ils demandent M. le comte.

La comtesse poussa un cri déchirant.

— Ils viennent l'arrêter!

— Faites entrer ces messieurs dans la bibliothèque, je les y rejoins sur-le-champ.

— Monsieur, poursuivit Arabelle, vous n'irez pas seul; lorsque le comte de Courville est menacé pour avoir défendu la race de ses rois, lorsqu'il n'est pas chez lui pour répondre de sa conduite, c'est à la comtesse de Courville de le remplacer, et non pas à un étranger, quelque bienveillant qu'il soit. Ne redoutez pas ma faiblesse, je n'en ai plus quand il s'agit d'honneur et de loyauté, vous le voyez, je suis calme. Allons! Ma mère, il n'est pas besoin de vous, votre présence pourrait empêcher les explications.

Cette jeune femme, cette enfant grandit de cent coudées; elle essuya ses larmes, rajusta sa toilette, et marchant avec une inconcevable dignité, elle ne

regarda pas si elle était suivie. Elle répondit au salut profondément respectueux que lui adressèrent les trois hommes qu'elle trouva dans la bibliothèque.

— Que demandez-vous, messieurs?

— Le comte de Courville, madame.

— Il est absent, monsieur; je suis la comtesse de Courville et je puis vous répondre à sa place.

— Hélas! non, madame, vous ne le pouvez pas, et votre présence rend notre devoir bien pénible à remplir.

— Monsieur, mon mari n'a commis aucune action dont j'aie à rougir; s'il faut souffrir pour lui je suis prête.

Les magistrats se regardaient.

— Il y a ici quelque malentendu, dit le plus âgé. Madame où est M. de Courville, le savez-vous?

Regis s'avança et répondit avant que la comtesse eût eu le temps de le faire:

— Ce sont des affaires à traiter entre hommes, à ce que je crois, messieurs; si vous voulez bien me le permettre, je reconduirai madame à son appartement, et j'aurai l'honneur de me rendre ensuite à vos ordres.

— Je n'y consentirai jamais, interrompit la comtesse.

— Et il est de notre devoir d'interroger madame; je le ferai avec les égards, les ménagements qui lui sont dus, mais je ne puis m'en dispenser.

Un brigadier de gendarmerie se présenta en cet instant; il annonça que les perquisitions avaient été inutiles, que le comte n'était pas dans sa chambre et qu'on ne le trouvait nulle part.

— Ce château est immense, vous n'avez pu le parcourir tout entier; faites-vous conduire par un domestique de confiance, et mettez des sentinelles à chaque porte. Heureusement le cas a été prévu, et l'escorte est nombreuse.

Le brigadier sortit.

— Madame, veuillez maintenant répondre; il est impossible que vous ignoriez où se trouve M. de Courville; méritez pour lui la clémence de la justice, dites-nous la vérité.

— L'accusation qui pèse sur mon mari est de celles dont on se glorifie; il n'a besoin de l'indulgence de personne, monsieur; moi-même je ne prendrai pas soin de le défendre.

L'enthousiasme brillait dans les yeux de la jeune femme et prêtait une auréole à sa beauté.

— Et de quel crime supposez-vous donc M. de Courville accusé, madame?

— Du crime de loyauté et de fidélité à son roi, monsieur.

— Vous avez raison, monsieur, reprit le procureur impérial après un instant, de telles affaires doivent se traiter entre hommes; la présence de madame est inutile, nous la rappellerons quand il en sera temps.

— Je vous demande pardon, monsieur, je ne m'en irai pas; j'ai le droit de savoir et je saurai.

Les magistrats se trouvèrent dans un embarras extrême, surtout lorsque la comtesse ajouta:

— Vous avez dit vous-même que vous teniez à m'interroger, monsieur; j'attends.

— Monsieur, disait en même temps le vicomte à l'oreille de son voisin le plus proche, employez votre autorité pour que vous m'entendiez d'abord, nous chercherons le moyen de tout concilier.

— Madame, j'ai l'honneur de vous répéter que vous devez nous laisser seuls.

— Et moi, monsieur, j'ai l'honneur de vous répéter que ce ne sera pas. Il y a dans tout ceci un mystère impliquant l'honneur et la sûreté de mon mari. De quoi donc est-il accusé, monsieur? j'écoute.

(La suite au prochain numéro.)

les justifie ou les condamne. Voilà l'ordre naturel des idées que renverse l'objection. Il suffit, comme vous voyez, de rétablir la question dans ses véritables termes pour que l'objection s'évanouisse.

Une difficulté plus sérieuse et pourtant tout aussi facile à résoudre, c'est un antagonisme prétendu entre la Philosophie et la Religion, entre la Raison et la Foi, entre les principes que nous enseignons dans nos écoles et les dogmes qui constituent le Christianisme.

Mais ici encore, Messieurs, ne confondons pas ce qui est le fait propre et exclusif des systèmes avec ce qui est la pratique constante de la Philosophie, qui, encore une fois, domine et juge tous les systèmes. — Si j'ai réussi à vous faire comprendre sa vraie nature, la Philosophie, telle que nous essayons de l'inculquer à nos élèves, propose, sur les mêmes questions, les mêmes solutions que le Christianisme. Ainsi le Christianisme enseigne le dualisme de la matière et de l'esprit, ou, pour m'exprimer en termes plus clairs, la distinction de l'âme et du corps; et cette distinction est justement la base de toutes nos doctrines. Le Christianisme proclame un Dieu créateur du ciel et de la terre; et, selon nous, tout autre Dieu que celui-là n'est qu'un fantôme ou une idole. Le Christianisme prêche l'immortalité de l'âme, et ce grand dogme est pour nous la sanction de la morale. Le Christianisme prescrit de chercher avant tout le royaume de Dieu, c'est-à-dire, la justice absolue; et quelle autre règle de conduite que celle-là est développée dans nos écoles? Mais où donc est la différence, direz-vous? Messieurs, elle est très-simple: au-delà de l'horizon philosophique est un immense inconnu, devant lequel s'arrêtent ou reculent les plus fermes et les plus intrépides génies. Cet inconnu, la Religion l'éclaire de sa lumière. Où la Philosophie frappe à ses bornes, là s'ouvrent les sublimes perspectives de la Foi. La Foi chrétienne ne tente pas seulement d'établir l'existence de Dieu, elle en définit l'essence même selon la révélation. Elle ne fait pas seulement entrevoir aux hommes la vie future comme leur fin et leur espérance, elle dit en quoi consiste cette vie future, c'est-à-dire, dans une manière de société avec Dieu (1). Elle ne parle pas seulement aux grands et aux petits des devoirs qu'ils doivent observer dans la pratique de la vie, elle leur montre la perfection morale elle-même vivante et passionnée dans son divin fondateur. En un mot, d'accord avec la Philosophie sur les principes et sur les conséquences, elle remplit, grâce à la révélation, les lacunes inévitables des solutions simplement rationnelles. Bien loin d'être l'ennemie de la Raison, elle en est le complément naturel et nécessaire.

Jeunes Elèves, vous vivez dans un siècle où la personne humaine a enfin conquis sa pleine et entière indépendance. A la distinction des castes a succédé l'égalité civile; au régime des corporations et des jurandes, le régime de la libre concurrence; au gouvernement par un seul, le gouvernement avec le concours de la Nation. Cette indépendance est un bienfait qui caractérise la civilisation moderne, et dont vous devez rendre grâce à la divine Providence. Mais prenez-y garde: plus la liberté de l'homme s'étend, et plus sa responsabilité augmente; plus il importe donc de vous attacher à des règles fixes qui vous protègent contre cette autre espèce de servitude, que j'appelle la licence. Ces règles, la Religion et la Philosophie peuvent seules vous les fournir. Puissent-elles s'unir dans vos âmes par une alliance indissoluble! Cette alliance est digne de la jeunesse française, digne du glorieux pays dont elle est la fleur et l'espérance. Guidée par elle, la génération qui se prépare éclairera encore les horizons du progrès, de la civilisation, de la liberté, et conduira sagement les destinées de notre grande France, portées si haut déjà par la sage et habile administration du glorieux souverain qui la gouverne.

Saumur, le 15 juillet 1865.

Tourgnol.

(1) Expression de Leibnitz.

Nous avons reçu samedi matin, trop tard pour la publier dans le numéro de ce jour, la lettre suivante, que nous accueillons quoiqu'elle anonyme.

« Saumur, 10 août.

» Monsieur,

» En parcourant ce matin votre compte-rendu des courses de Saumur, j'ai remarqué deux erreurs de noms que je vous demande la permission de rectifier.

» C'est M. de Belfortès, officier au 7<sup>e</sup> lanciers qui montait *Cunégonde* dans la première course au trot, et non M. Répécaud.

» Dans la deuxième course au trot, c'est M. de Devise, officier aux dragons de l'Impératrice, qui est arrivé premier montant *Cardinal*, et non M. Devise.

» Recevez, etc. »

Le lecteur se demandera sans doute par quel motif l'auteur de cette lettre a cru devoir garder l'anonyme.

Pourquoi, en effet, cette fausse honte, pour rendre publiquement à chacun ce qui lui appartient par droit de mérite et par droit de naissance?

Nous engageons notre correspondant, protecteur de la justice, à vouloir bien, à l'avenir, se faire connaître quand il demandera quelque rectification très-légitime.

Il a été versé, le 14 août 1865, par M. Lièvre, curé à Nueil-sous-Passavant, à la Recette particulière des finances de Saumur, une somme de 121 francs, pour restitution au Trésor par un anonyme.

Au concours général des lycées des départements, le lycée d'Angers a obtenu le 1<sup>er</sup> prix de la classe d'histoire. Le *Journal de Maine-et-Loire* dit à ce sujet :

« Les avantages matériels attachés à ce succès valent bien la peine qu'on en dise quelques mots. Donné par l'Empereur, ce prix consiste en une grande médaille sur laquelle une inscription en relief constate le nom du vainqueur et l'objet de son triomphe, et la collection des classiques latins, collection Panckouke, magnifiquement reliée en maroquin rouge plein, dorée sur tranche, et portant sur les plats les armes de l'Empire et une inscription spéciale. Le lauréat est en outre dispensé du service militaire; c'est, au taux de cette année, 2,500 fr. Il peut faire toutes ses études dans une faculté de droit, de médecine ou autre, sans payer aucune inscription, sans subir aucuns frais d'examen. C'est pour l'école de médecine 1,260 fr. d'économie, et pour le doctorat à l'école de droit 1,540 fr.

COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

CONCOURS DE 1865.

PROGRAMME.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Article premier. — Le comice agricole de l'arrondissement de Saumur appelle à concourir les cultivateurs et les éleveurs de bestiaux des races chevaline, bovine, ovine et porcine.

Art. 2. — Des Concours de labourage et d'animaux domestiques auront lieu le dimanche 27 août sur une pièce de terre située commune de St Lambert-des-Levés, dépendant de la ferme du Patureau, appartenant à M. Bonnemère.

Art. 3. — Ces concours seront dirigés par une Commission du comice, sous la présidence de M. le Préfet de Maine-et-Loire ou de M. le Sous-Préfet, en son absence.

Art. 7. — Les Membres du Comice pourront concourir dans les mêmes conditions que les autres concurrents.

Art. 8. — Des jurys différents, délégués par la Commission des concours, seront chargés de décerner les prix pour chaque concours.

Chacun de ces jurys sera composé de cinq membres.

Ne pourront faire partie d'un jury les parents

des concurrents, jusques et y compris le degré de cousin germain.

Art. 9. — Tout concurrent devra se faire inscrire une heure, au moins, avant l'ouverture des Concours, au bureau qui se tiendra, à cet effet, sur le lieu.

CONCOURS DE LABOURAGE.

Art. 10. — A dix heures, les laboureurs inscrits tireront au sort les numéros des lots de labourage. Ils placeront de suite les charrues sur leurs lots, au point de départ, et attendront le signal donné par un roulement de tambour. Toute espèce d'attelage sera admis à concourir.

Le travail durera une heure et demie et cessera au second roulement.

Art. 11. — Tout laboureur qui commencera son ouvrage avant le signal, ou qui le continuera après le signal de la fin, perdra, par l'un de ces faits, tout droit aux prix.

Art. 12. — Le labourage devra avoir au moins vingt centimètres de profondeur, pour les charrues attelées de deux bêtes de trait, conduites par le laboureur seul, et quinze centimètres pour les charrues à un cheval.

Art. 13. — Le Jury devra avoir égard à la force des attelages, à la fatigue du tirage, à la sagesse, à la modération des laboureurs, à la profondeur, la largeur et la régularité des raies de labourage, enfin aux difficultés du terrain.

Art. 14. — MM. les Membres du Jury et ceux du Comice agricole auront seuls le droit de parcourir le champ, pendant la durée du labour, et jusqu'à ce que le jury ait terminé son travail.

Art. 15. — Quatre prix seront distribués. Cependant, si le nombre des concurrents admis ne s'élevait pas à seize, il ne serait accordé qu'un prix par quatre concurrents; deux seront attribués aux charrues ordinaires à versoir en fonte, les deux autres aux charrues fouilleuses.

Les lauréats des précédents concours du Comice ne pourront obtenir que des prix supérieurs à ceux qui leur ont déjà été décernés; ceux qui ont déjà obtenu le premier prix ne pourront plus y avoir droit, il ne leur sera accordé qu'un rappel de prix, accompagné d'une médaille en bronze.

Les prix seront :

1 <sup>o</sup> Une prime de.....	50 fr.
2 <sup>o</sup> id. ....	40
3 <sup>o</sup> id. ....	30
4 <sup>o</sup> id. ....	20

Chaque lauréat recevra, en outre, un exemplaire d'ouvrage sur l'agriculture.

Art. 16. — Il sera donné à chacun des concurrents qui n'aura pas obtenu de prix, à titre d'encouragement, une somme de cinq francs.

CONCOURS D'ANIMAUX DOMESTIQUES.

Espèce chevaline.

Art. 17. — Ne seront admis à concourir que les animaux nés dans l'arrondissement, ou y ayant au moins un domicile de six mois, au jour du Concours.

Aucun animal ne sera admis à concourir, si, au moment de l'enregistrement, le propriétaire ne justifie pas de la clause ci-dessus, par certificat du maire de sa commune.

Pour l'enregistrement, voir l'article 19 ci-dessous.

Quatre primes aux juments poulinières suivies d'un poulain :

1 <sup>o</sup> prime, 45 fr.	3 <sup>o</sup> prime, 25 fr.
2 <sup>o</sup> — 35	4 <sup>o</sup> — 20

Quatre primes aux poulains (mâles et femelles) d'un an :

1 <sup>o</sup> prime, 40 fr.	3 <sup>o</sup> prime, 25 fr.
2 <sup>o</sup> — 30	4 <sup>o</sup> — 20

Quatre primes aux poulains (mâles et femelles) de deux ans :

1 <sup>o</sup> prime, 40 fr.	3 <sup>o</sup> prime, 25 fr.
2 <sup>o</sup> — 30	4 <sup>o</sup> — 20

Espèces bovine, porcine et ovine.

Art. 18. — Ne seront admis à concourir que les animaux destinés à la reproduction et entretenus, depuis six mois au moins, dans

l'arrondissement de Saumur. Les propriétaires des animaux mâles devront, en outre, avoir pris, avant le Concours, l'engagement de les employer encore, pendant six mois après le Concours, à la reproduction, dans l'arrondissement.

Aucun animal ne devra être admis à concourir, si, au moment de son enregistrement, le propriétaire ne justifie pas de l'engagement ci-dessus, par un certificat du maire de sa commune, constatant qu'il a été pris en présence de trois témoins domiciliés.

Art. 19. — Les animaux présentés au Concours devront être enregistrés au Bureau, qui en prendra le signalement, avant l'ouverture du Concours. Un bulletin d'enregistrement sera délivré au conducteur, qui devra le présenter au Jury, au moment de l'examen.

Aussitôt le bulletin d'enregistrement délivré, les animaux seront conduits à la place qui leur sera indiquée, et les conducteurs devront les y maintenir jusqu'à la fin du Concours.

Art. 20. — Les primes seront :

Pour l'espèce bovine.

Aux taureaux de toutes races, âgés d'un an au moins :

Une première prime de..	50 fr.
Une seconde de.....	40
Une troisième de.....	35
Une quatrième de.....	30

Aux vaches laitières de trois à six ans :

Une première prime de..	40 fr.
Une seconde de.....	35
Une troisième de.....	30
Une quatrième de.....	20

Aux génisses de toutes races, âgées de dix-huit mois au moins et n'ayant pas encore eu de veau :

Une première prime de..	40 fr.
Une seconde de.....	35
Une troisième de.....	30
Une quatrième de.....	20

Pour l'espèce porcine.

Aux verrats de toutes races, âgés de six mois au moins :

Une première prime de..	30 fr.
Une seconde de.....	25
Une troisième de.....	20

Aux truies de toutes races, âgées de six mois au moins :

Une première prime de..	20 fr.
Une seconde de.....	15
Une troisième de.....	10

Pour l'espèce ovine.

Au plus beau bélier..... 30 fr.

Au plus beau lot de six brebis 30

Art. 21. — Si, dans l'une des catégories d'animaux admis au Concours, aucun n'était jugé digne de l'un des prix, la prime ne sera pas délivrée; mais, sur la proposition du Jury, la Commission du Comice pourra décerner des primes moindres et même en plus grand nombre que celles portées au présent, pourvu, toutefois, que le chiffre total ne dépasse pas celui fixé par les articles 17 et 20 ci-dessus.

Si aucun des animaux d'une catégorie n'était jugé digne d'une prime, il n'en serait pas distribué.

Il pourra être décerné des mentions honorables aux animaux ayant le plus approché du prix.

Il sera délivré aux propriétaires des animaux primés des certificats constatant les primes obtenues.

Fait et arrêté, etc.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Les gastrites, gastralgies, toux, consommation, dépérissement, constipations, diarrhée, maladies des nerfs, du foie, des bronches, poumons, intestins et de la vessie, pour lesquels la médecine n'offre aucun remède efficace, sont parfaitement guéris par la délicieuse *Revalscière* Du Barry de Londres.

Cure N° 64,825 : de son excellence M. le comte de Mensdorff-Pouilly, premier ministre de l'Autriche. — 8 octobre 1864. M. Du Barry, — J'ai été commandé par son excellence M. le comte de Mensdorff-Pouilly de vous exprimer

sa plus haute reconnaissance pour votre excellente *Revalescière* dont il s'est servi pendant deux mois avec le plus grand succès possible, — beaucoup de remèdes qu'il avait employés auparavant n'ayant eu aucun effet salutaire sur sa santé. J'ai été également commandé par Son Excellence de vous prier de donner autant de publicité à cette lettre que vous jugerez convenable. J'ai l'honneur d'être votre très-humble serviteur. Le prince YSENSTEIN, aide-de-camp. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS. — En boîtes de 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil. (franco) 60 fr. Contre bon de poste. — Se vend à Saumur, chez MM. A. PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; GIRAULT, pharm.;

PASQUIER, pharm.; COMMON, rue St-Jean; PERDRIAU, place de la Bilange; GONDRAND, rue d'Orléans, et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (361)

*Le traité des maladies des femmes et des jeunes filles*, guide médical des familles, par le docteur Landry, donne, pour tous les âges, des notions d'hygiène, régime et traitement. Les malades peuvent se soigner elles-mêmes, et faire préparer les remèdes chez leur pharmacien, 1 vol. envoyé franco, contre 6 fr. en timbres-poste. — Paris, MASSON, libraire, 26, rue de l'Ancienne-Comédie, et chez l'auteur, 112, rue du Bac. Consultations par correspondance. (317)

**Marché de Saumur du 12 Août.**

Froment (l'hectol.)	16 10	Huile de lin.	48 —
2 <sup>e</sup> qualité	15 48	Paille hors barrière	40 36
Seigle	8 50	Foin	64 66
Orge	9 50	Luzeine (les 750 k)	62 40
Avoine anc. (entrée)	9 25	Graine de trèfle	120 —
Fèves	12 50	— de luzeine	100 —
Pois blancs	23 —	— de colza	30 50
— rouges	22 50	— de lin	26 —
Cire jaune (50 kil.)	200 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ord.	55 —	(l'hectolitre)	— —
— de chenevis	48 —	— cassées (50 k.)	— —

**COURS DES VINS (1).**

**BLANCS (2).**

Coteaux de Saumur 1864.	1 <sup>re</sup> qualité	à	»
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	»

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

Ordin., envir. de Saumur	1 <sup>re</sup> id.	60
Id.	1864, 2 <sup>e</sup> id.	55
Saint-Léger et environs	1 <sup>re</sup> id.	45
Id.	1864, 2 <sup>e</sup> id.	40
Le Puy-N.-D. et environs	1 <sup>re</sup> id.	42
Id.	1864, 2 <sup>e</sup> id.	38
La Vienne, 1864.	1 <sup>re</sup> id.	32

**ROUGES (3).**

Souzay et environs 1864.	1 <sup>re</sup> qualité	220
Champigny, 1864.	1 <sup>re</sup> id.	150
Id.	2 <sup>e</sup> id.	80
Varrains, 1864.	1 <sup>re</sup> qualité	120
Bourgueil, 1864.	1 <sup>re</sup> id.	100
Restigny 1864.	1 <sup>re</sup> id.	75
Chinon, 1864.	1 <sup>re</sup> id.	70
Id.	2 <sup>e</sup> id.	60

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire Saumur.

**ADJUDICATION**

SUR LICITATION.

Entre majeurs et mineurs,

Le dimanche 3 septembre 1865, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur,

DE LA

**MAISON DU PETIT-SAINT-PIERRE**

A Saumur, rue d'Orléans, n° 33, précédemment occupée par M<sup>me</sup> Morin-Lemonnier,

En vertu d'un jugement du tribunal civil de Chinon, du 23 juin 1865, rendu entre M<sup>me</sup> veuve Lemonnier et les héritiers de M. Lemonnier.

Mise à prix. . . 25,000 fr.

S'adresser à M<sup>e</sup> FAUCON, avoué à Chinon, poursuivant la vente, et à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété. (359)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bilange.

**A VENDRE UNE MAISON**

Sise à Saumur, rue du Puits-Neuf, n° 27, occupée par M. Bolognesi. S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME. (342)

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

UNE JOLIE

**PIÈCE DE VIGNE ROUGE**

PREMIÈRE QUALITÉ,

Située à la Malgagne,

Contenant environ 75 ares, comprenant 15 rangées de vigne blanche. La pièce est entourée et barrée d'arbres fruitiers en plein rapport, et une petite maison est au milieu.

Facilité pour le paiement.

S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur, pour traiter et recevoir des renseignements, et également à M<sup>me</sup> veuve GODFROY, propriétaire au Pont-Fouchard. (344)

**A VENDRE**

OU A LOUER

Avec ou sans caves,

**GRANDE ET BELLE MAISON DE COMMERCE,**

Anciennement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

**A LOUER**

Présentement,

**UNE PORTION DE MAISON, PREMIER et SECOND ÉTAGE,**

Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M<sup>me</sup> SEONNET, rue de la Fidélité. (173)

**A LOUER PRÉSENTEMENT,**

**UNE MAISON**

Rue de la Chouetterie,

Avec JARDIN, donnant sur le Champ-de-Foire. Cette maison servait autrefois de magasin à M. Péralo, qui apporterait les modifications qui seraient demandées.

S'adresser à M. PÉRALO, rue Neuve-Beaurepaire. (233)

**A LOUER**

Présentement,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez de chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1<sup>er</sup> étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2<sup>e</sup> étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

**DÉPÔT DE RAIS**

POUR LE CHARRONNAGE.

M. MOREAU, route de Varrains, a l'honneur d'informer MM. les charbons qu'il tient un dépôt de rais de première qualité. (293)

**A LOUER**

Pour la St-Jean 1866,

**UNE BOULANGERIE**

Sise à Saumur, Grand'Rue, occupée par M. Grosbois : cette maison est boulangerie depuis sa fondation. S'adresser à M<sup>me</sup> BAYOT, rue St-Nicolas, 76 bis, Saumur. (352)

**AVIS.**

Les personnes qui ont chargé M. Swanberg, décédé, architecte à Saumur, de travaux à exécuter ou à régler, sont invités à s'adresser en l'étude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur. (346)

ON DEMANDE un jeune homme se destinant au notariat. S'adresser au bureau du journal.

**DESCOTIS**

Rue de l'Ancienne-Gare, maison de M. Léger.

CONFECTION D'ADRESSES A LA MAIN, pour la France et l'étranger; pliage et mise sous bande des prospectus. — A PRIX MODÉRÉS.

**LA VILLE DE SAUMUR,**

**Son Budget,**

**SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,**

Par le D<sup>r</sup> BINEAU,

Membre du Conseil municipal.

Prix : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

**NOUVELLE SOUSCRIPTION**

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

**DICTIONNAIRE**

DE LA

**CONVERSATION**

**ET DE LA LECTURE**

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

**SECONDE ÉDITION**

Seize volumes, grand in 8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes.

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1<sup>re</sup> édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

**CHRONIQUES SAUMUROISES**

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

**TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :**

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I<sup>er</sup>; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix : 1 fr. 25 c.,

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

**Chez JAVAUD, libraire-éditeur, à Saumur,**

**IDÉES PRATIQUES**

SUR

**LA CAVALERIE**

Par M. le général de division comte de ROCHEFORT,

Un fort volume in-8°, avec planches et tableaux explicatifs ornés du portrait de l'auteur.

Prix : 6 francs.

Cet ouvrage est précédé du récit de la brillante conduite faite par MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie à leur général, lors de son départ pour la mée d'Italie, fête qui a eu tant d'éclat, que Saumur en conservera toujours un précieux souvenir.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 12 AOUT.			BOURSE DU 11 AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 90	» 10	» »	67 95	» »	» »
4 1/2 pour cent 1852.	97 25	» »	» 25	97 50	» 25	» »
Obligations du Trésor.	450	» »	» »	» »	» »	» »
Banque de France.	3570	» »	» »	3570	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1250	» »	» »	» »	» »	» 5
Crédit Foncier colonial.	605	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole.	630	» »	» 5	635	» »	» »
Crédit industriel.	706 25	» »	» »	» »	» »	» 1 25
Crédit Mobilier.	763 75	5	» »	758 75	3 75	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	918 75	6 25	» »	912 50	2 50	» »
Orléans (estampillé).	850	» 2 50	» »	847 50	2 50	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1065	» »	» 2 50	1067 50	3 75	» »
Est.	523 75	1 25	» »	522 50	2 50	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	856 25	1 25	» »	855	» »	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	566 25	1 25	» »	567 50	7 50	» »
Ouest.	543	» »	» 1 25	546 25	» »	» 1 25
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz.	1680	» 5	» »	1675	5	» »
Canal de Suez.	430	» 1 25	» »	428 75	1 25	» »
Transatlantiques.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	65	» »	» 12	64 87	» 02	» »
Autrichiens.	402 50	» »	» »	402 50	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	477 50	1 25	» »	476 25	1 25	» »
Victor-Emmanuel.	270	» 1 25	» »	268 75	» 1 25	» »
Russes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	222 50	» 50	» »	222	2	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	463 75	2 50	» »	461 25	1 25	» »
Saragosse.	315	» 5	» »	310	» »	» 5
Séville-Xérès-Séville.	77 50	» »	» 2 50	80	2 50	» »
Portugais.	190	» »	» »	190	» »	» 1 25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	310	» »	» »	310	» »	» »
Orléans.	301	» »	» »	301	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	299 75	» »	» »	299 75	» »	» »
Ouest.	297 25	» »	» »	297 25	» »	» »
Midi.	297	» »	» »	296 75	» »	» »
Est.	300	» »	» »	300	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.